

Bel été

À TOUS

P.04

ÉVÉNEMENT

Villaines-sous-Bois
a invité les étoiles !

P.05

ENFANCE

En avant
la musique !

P.06

ENVIRONNEMENT

Le hérisson,
l'ami des jardins

LOISIRS

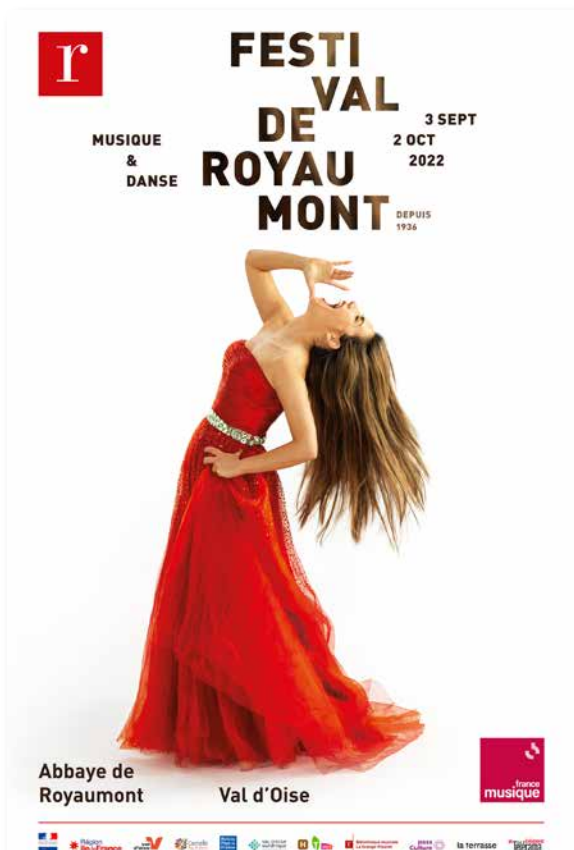
PROCHAINS ÉVÉNEMENTS: PRENEZ DATE!

- **FORUM DES ASSOCIATIONS:**
VENDREDI 2 SEPTEMBRE - PARC DE LA MAIRIE
- **OBSERVATION DU CIEL SUR ÉCRAN GÉANT:**
VENDREDI 9 SEPTEMBRE - PARC DE LA MAIRIE
(SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES)
- **CONCERT À L'ÉGLISE**
DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU PATRIMOINE:
DIMANCHE 18 SEPTEMBRE



AU PROGRAMME CET AUTOMNE...

Visite des artistes peintres, l'orgue de Royaumont et une conférence « Comment sortir de la Covid ? ».



À ROYAUMONT, DU NOUVEAU DANS LES JARDINS !

Royaumont inaugure le 26 juin la nouvelle collection de son jardin d'inspiration médiévale. Cet espace, baptisé « jardin des 9 carrés », a en effet été conçu pour accueillir régulièrement de nouvelles expositions sur les plantes et les regards que l'on porte sur elles. La nouvelle thématique, « Des Arbres & des Hommes », permet de s'immerger dans les paysages d'une micro-forêt imaginaire.

Allez la découvrir... L'entrée à l'Abbaye est gratuite pour les habitants de la Communauté de Commune.



QUELLE JOIE DE SE RETROUVER ENFIN!

Quel bonheur d'avoir pu croiser nombre d'entre vous, à l'occasion de la brocante, de la fête du village et la fête de la musique qui ont pu enfin se tenir à nouveau pour notre plus grand bonheur.

De la joie, et beaucoup de bonne humeur! Après deux années d'interruption du fait de la crise sanitaire, c'était particulièrement appréciable. Un grand merci aux associations, aux bénévoles, aux agents municipaux, artistes et partenaires de la commune qui se sont mobilisés. Merci également à tous ceux qui ont participé à ces fêtes.

Les mois de mai et juin ont aussi été rythmés par les élections présidentielles et législatives.

Dans la mouvance de ce qui est constaté dans l'ensemble de notre pays, près de la moitié des Villainois ont boudé l'élection législative. Faut-il considérer l'abstention comme une expression démocratique plutôt que comme une défaillance citoyenne? Il est en tout cas nécessaire de comprendre pourquoi, à chaque scrutin, les Français se détournent toujours un peu plus des urnes.

Pour terminer, je vous souhaite un très bel été.



Votre Maire
Patrice ROBIN

LE « BIEN VIVRE » ENSEMBLE

JARDINAGE ET TRAVAUX

Le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 8 mai 2021 de modifier les horaires durant lesquels le bruit lié aux travaux et jardinage est autorisé :

- du lundi au vendredi : 8 h-12 h / 13 h-19 h ;
- samedi : 9 h-12 h / 15 h-19 h ;
- dimanche : 16 h-19 h (jardinage uniquement).

NUISANCES SONORES

En cas d'excès de bruit après 22 h, un 1^{er} constat par la gendarmerie peut être fait assorti d'un rappel à l'ordre. En cas d'un 2^e appel et constat, une verbalisation de 68 € peut être effectuée. En cas d'un 3^e constat, la verbalisation sera de 68 € par personne présente.

POUBELLES

Conteneurs et poubelles sont à sortir le lundi à partir de 18 h et à rentrer au plus tard le mardi avant 20 h. Les poubelles doivent être sorties et alignées devant CHAQUE maison et non pas rassemblées.

VITESSE

Rappel important : la vitesse est limitée à 30 km/h, partout dans Villaines (contrôle possible).

NOS AMIS, NOS COMPAGNONS

Attention, un chien a le droit d'aboyer, c'est un comportement normal lié à l'animal. Il est alors attendu une certaine tolérance de la part du voisinage. Mais c'est la nature de l'aboiement du chien qui peut être sanctionné par la loi.

C'est l'article R.1334-31 du Code de la Santé publique qui spécifie les contours des règles concernant notamment les bruits de voisinages. Ainsi, la loi dit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Et cette législation s'applique de jour comme de nuit.

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe à la qualité de l'espace public. Et il n'y a rien de plus désagréable que de voir des déjections canines joncher les trottoirs ou encore plus marcher dans une déjection canine. D'ailleurs, rien ne prouve que cela porte chance.

**Le principe fondamental reste le respect mutuel et collectif de son voisinage.
D'autre part, pour rappel, chaque habitant est tenu de désherber devant son habitation et son garage.**

ma comm'Une

Trimestriel d'informations municipales - Hôtel de Ville // 01 30 35 78 00

Directeur de la publication // Patrice Robin - Directeur de la rédaction // Michel Dumortier

Commission communication // P. Dupé, C. Reytiér, D. Becour, M. Dumortier

Conception-réalisation // Agence RDVA // 01 39 90 10 00

Impression // SEUGY OFFSET SERVICES // 01 30 35 45 81

Dépôt légal à parution



ÉVÉNEMENT

VILLAINES-SOUS-BOIS A INVITÉ LES ÉTOILES!

Émerveillés! C'est ce sentiment qu'ont ressenti les participants à cet événement qui a connu un grand succès le 3 juin dernier. Retour en images...



Sébastien Sanz (fondateur de la société *Invitez les Étoiles!*) a installé, le vendredi 3 juin, un planétarium itinérant dans la salle de motricité.

Dès 13 h 30, les élèves de l'école ont eu des étoiles plein les yeux lors de séances de planétarium adaptées de la maternelle au CM2.

Puis à partir de 16 h 30 plus de 200 parents et enfants ont embarqué pour un incroyable voyage immersif de la Terre aux confins de l'univers!

En parallèle, les familles présentes ont participé à des ateliers fusées à eau avec d'impressionnants décollages à plus de 20 mètres d'altitude!



À NOTER

En raison de la météo, la soirée d'observation du ciel prévue le soir a été reportée au vendredi 9 septembre : rendez-vous à ne pas manquer...

ENFANCE/JEUNESSE

" TOUT POUR LA MUSIQUE ! "

Les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 se sont essayés au handchime, un instrument de musique sonné à la main. Généralement, ce sont des tubes carrés accordés avec un mécanisme de battant externe. Les musiciens en herbe reviennent sur l'expérience.

«Xavier c'est en enseignant et c'est aussi notre prof de musique. Il travaille avec nous à l'école depuis 6 ans. Il nous apprend la musique et à jouer de plein d'instruments. Grâce à lui, on a découvert un nouvel instrument de musique: le handchime. Il vient du Japon ou des États-Unis. Chaque instrument fait une note. Il faut jouer à plusieurs personnes pour faire une musique. Avec un petit mouvement du poignet, on fait taper un petit mar-

teau rond sur un rectangle long et ça fait un son. Plus le handchime est gros, plus le son est grave. Et plus il est petit et plus le son est aigu. On arrive à lire une partition.

On a appris des musiques comme: Le lion est mort ce soir, La marche des Turcs, Le lac des cygnes, Armstrong de Nougaro etc....

Cette année, on a décidé de préparer un concert avec les classes de CE1/

CE2 et CM1/CM2 sur le thème des musiques de films.

Xavier vient travailler avec nous environ tous les 15 jours.

Il y aura: La valse d'Amélie Poulain, Le Parrain, Only You, Le blues, Harry Potter, La Reine des neiges, Star Wars... On présentera le concert le mardi 7 juin à 20 h 00 dans la cour de l'école.

Faire de la musique avec Xavier, c'est super et on l'adore!»

Les élèves de CE et de CM



Les parents ont pu s'essayer à l'exercice avec leurs enfants à l'issue de la représentation.

CENTRE AÉRÉ DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Durant les travaux d'extension du centre aéré de Saint-Martin-du-Tertre qui débiteront le 22 juin 2022, les enfants seront accueillis dans les salles de l'école élémentaire. À l'issue des travaux, les enfants dès 3 ans retrouveront les équipes d'animation dans de nouveaux locaux pour les vacances scolaires.

Les modalités d'inscription restent inchangées.



ENVIRONNEMENT

LE HÉRISSON, L'AMI DES JARDINS

Le hérisson d'Europe est un animal protégé dont les jardiniers apprécient l'aide au jardin puisqu'il dévore inlassablement les escargots, les araignées, les vers et autres insectes nuisibles.

Le hérisson européen de nos jardins (*Erinaceus europaeus*), est un petit mammifère omnivore mesurant de 22 à 27 cm de long pour une hauteur de 10 à 15 cm et un poids oscillant entre 500 g et 2 kg. Il est reconnaissable de loin par sa toison hérissée de piquants creux qui le protège des agressions des chiens et des renards notamment. Il serait selon les spécialistes un animal dont les origines remontent au temps des dinosaures.

Selon les époques le hérisson a été vénéré par les Égyptiens puis associé à des rites de sorcellerie pendant le Moyen Âge avant d'être servi en sauce pendant des années lors des repas de fêtes... Assez commun dans toute l'Europe, il est protégé par l'annexe III de la convention de Berne. Sa chasse est ainsi interdite tout comme sa capture et son transport.

Les hérissons sont interdits à la vente et il est illégal de le garder chez soi. Malgré ces interdictions, le hérisson est souvent présent dans les jardins des particuliers puisqu'il parcourt dans sa journée de nombreux kilomètres lorsqu'il est réveillé. Ce petit animal passe

en effet le plus clair de son temps à dormir (18 heures par jour)! Mais quand il se réveille, son estomac réclame de telle manière qu'il croque tout ce qui lui passe sous son nez pointu : araignées, vers, carabes, insectes en tout genre, escargots, grenouilles et crapauds, serpents, œufs d'oiseaux, carcasses d'animaux, et quelques champignons, des herbes, des racines, des baies...

Son gros appétit surtout focalisé sur des espèces nuisibles au jardin en fait un allié de choc pour le jardinier. S'il voit mal, le hérisson dispose d'une ouïe très fine et d'un odorat particulièrement bien développé. Les jardiniers qui souhaitent l'attirer dans leurs plates-bandes sont souvent tentés de lui offrir du lait ou du fromage dont il raffole mais cette pratique est particulièrement contre-indiquée pour lui puisqu'il souffre d'intolérance grave au lactose.

Pour le faire venir chasser sur vos terres, le meilleur argument est de lui



offrir des croquettes pour chien ou pour chat en petite quantité afin qu'il vienne chez vous mais n'oubliez pas de chasser les nuisibles!

Le saviez-vous?

Le hérisson vit en moyenne 7 à 10 ans mais depuis quelques dizaines d'années avec l'affluence des voitures sur les routes, l'espérance de vie de ce petit animal pourtant sympathique se réduit comme peau de chagrin (moins de 2 ans avec une mortalité infantile de plus de 20 %).

CRÈMES SOLAIRES : COMMENT PROTÉGER SA PEAU ET L'ENVIRONNEMENT EN MÊME TEMPS

La crème solaire fait partie des éléments indispensables de l'été. Elle permet de se protéger des coups de soleil, de protéger la peau des UV, principale source de cancer de la peau et de se prémunir contre son vieillissement prématuré. Pourtant nous devons être vigilants à la composition de ces crèmes qui, bien qu'efficaces, peuvent être toxiques pour l'environnement et sont de plus en plus controversées.



Vous avez peut-être entendu dire que la crème solaire pouvait tuer les coraux.

Il existe depuis quelques années des articles sur l'effet toxique de la crème solaire sur le corail. C'est pourquoi les marques prennent soin de mentionner sur leur emballage les mentions suivantes : « Respecte la peau et les océans » ou bien « Protection solaire eco responsable » « Water lover » ou « Eco label » etc...

Les coraux ne couvrent que 0,1 % de la superficie maritime totale de la planète mais ils abritent le tiers de la biodiversité marine. Leur disparition aurait un impact sur tout l'écosystème marin et sur l'économie mondiale puisque les récifs coralliens constituent une attraction touristique importante pour de nombreux pays.

Lorsque l'on nage avec de la crème solaire sur la peau, des composés chimiques sont susceptibles de s'infiltrer dans l'eau puis d'être absorbés par les coraux, conduisant à leur blanchissement et à leur mort à court terme.

À chaque baignade, c'est 25 % des composants non – biodégradables qui se diluent dans l'eau, certains sont dévastateurs pour les fonds marins, l'oxybenzone est l'un d'entre eux.

Selon le Syndicat national des dermatologues, les vêtements sont aussi efficaces que l'écran solaire pour protéger la peau du soleil : chapeau, lunettes de soleil et T-shirt anti UV, constituent une bonne protection. Il faut suivre ces précautions simples :

- Éviter l'exposition directe entre 12 h et 16 h
- Ne pas exposer les bébés et les jeunes enfants directement au soleil.
- Exposition solaire des adultes progressive.

Protéger sa peau des rayons UVA et UVB tout en respectant l'environnement, c'est donc possible. Les spécialistes appellent les fabricants à remplacer les composants nocifs par d'autres molécules censées protéger la peau de façon similaire. Des solutions sont à portée de main. Il suffit de faire les bons choix.

CENTAURE - « OPÉRATION REPRISE DE GUIDON »

Le 1^{er} juin, au Centre Centaure Île de France de Belloy-en-France, s'est déroulée une opération « Reprise de guidon » organisée par la CRS Autoroutière Nord Île-de-France pour les conducteurs de 2RM sous l'égide de la Préfecture du Val d'Oise.

42 participants ont pu être sensibilisés à la conduite ainsi qu'aux risques à la conduite des 2RM. L'encadrement était effectué par 24 motocyclistes provenant de la CRS Autoroutière Nord IDF, de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière du Groupement de la Gendarmerie Nationale du Val d'Oise et de la Direction Départemental du Val d'Oise.

6 ateliers étaient présentés : maniabilité rapide / maniabilité lente / angle mort sur autocar LACROIX / premier secours SDIS 95 / déclenchement air Bag GPAM / véhicule tonneau Centaure IDF.

Un parcours routier de 85 km a permis de revoir les trajectoires de sécurité.

La mortalité des 2 roues motorisée est assez conséquente. Cette catégorie d'usagers représente 2 % du trafic et plus de 20 % des tués sur nos routes.

En marge de ces opérations ponctuelles, le centre CENTAURE propose tout au long de l'année des stages de perfectionnement moto en partenariat avec BMW MOTORRAD France et nos équipes sont disponibles pour vous renseigner.

Centaure



Aux fourneaux !

BAR AUX CONDIMENTS DE SAISON

RECETTE DU RESTAURANT LE VIVIER DE LA MER À ROISSY-EN-FRANCE

Ingrédients pour 2 personnes (coût 5 € par personne)

- 2x100 grammes de filet de bar
- 1/4 d'échalote
- 5 brins de coriandre *
- 6 olives vertes dénoyautées
- 2 fraises
- œufs de saumon*
- Huile
- Beurre
- sel
- poivre

*facultatif

> ÉTAPE 1

Faire revenir le poisson dans l'huile et le beurre 2 minutes de chaque côté. Mettez de côté.

> ÉTAPE 2

Hacher l'échalote, les olives, la coriandre. Faire revenir 1 minute.

> ÉTAPE 3

Remettre le poisson dans la poêle côté peau mélanger les fraises coupées en petits morceaux.

> ÉTAPE 4

Saler, poivrer.

> ÉTAPE 5

Dresser le poisson dans une assiette, poser dessus le hachis et les œufs de saumon.



NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18

Gendarmerie / police : 17

Samu : 15

Urgence : 112

Mairie : 01 30 35 78 00

Horaires d'ouverture
de votre mairie :

lundi et vendredi : de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h - mardi et jeudi : de 14 h à 18 h - mercredi : de 9 h à 13 h



École : 01 30 35 72 93

Déchetterie : 01 34 70 05 60

Urgence eaux : 01 34 388 684

Urgence EDF/Gaz : 09 726 750 95

Mail mairie : mairie@villaines-sous-bois.fr /
comcom95570@gmail.com



Alcad Clim

by  Blue Pearl Energy



CLIMATISATION

ÉTUDE - INSTALLATION - MAINTENANCE

10 bis rue de la Gare - 95570 Villaines-sous-Bois

Tél.: 01 30 35 53 28 - Fax: 01 30 35 78 39

www.alcadclim.com



C.I.L.
RECYCLAGES

LOCATION de BENNE



RACHAT FER & METAUX

TOUS TYPES DE METAUX

Inox / cables / cuivre / ferraille / déchets électro
alu / zinc / batteries / laiton / VHU

01 34 09 92 67

www.cilrecyclage.fr

ouvert de 8h à 17h du lundi au vendredi / samedi 8h à 12h

Route de Viarmes 95570

Villaines-sous-Bois

"parking gamm vert"